

Table des matières

1	Grand Paris Express : Thierry Dallard officiellement nommé président du directoire de la Société du Grand Paris	1
2	Retards du métro du Grand Paris: les élus de Seine-Saint-Denis en appellent à Macron	3
3	Europacity: des élus locaux réaffirment leur soutien au projet.....	4
4	« Le Grand Paris, l'accélération du monde », prix Haussmann 2018	6
5	Factures : l'Ile-de-France concentre les mauvais payeurs.....	7
6	Le clivage entre industrie et services reste au cœur de la campagne pour la présidence du Medef.....	9
7	Présidence du Medef : banques et assurances divergent dans leurs soutiens	11
8	Le Nordiste Frédéric Motte se rêve à la tête du Medef	12
9	Inquiétudes sur la croissance après le coup de frein du premier trimestre	13
10	L'exécutif avance prudemment sur le recentrage de la prime d'activité	14
11	Les idées chocs d'un patron contre le chômage.....	16
12	Le comité social et économique s'organise	17
13	Voiture électrique : la France loin derrière.....	19
14	La dette abyssale d'Autolib' menace la Mairie de Paris.....	20
15	Amiens : le nouveau programme des Whirlpool	23
16	Santé, Ehpad: Agnès Buzyn passe enfin du diagnostic au traitement	24
17	Retraites : comment le gouvernement veut construire un système par points	25
18	Bruxelles compte réduire le budget de la PAC 2021-2027 de 12 %	31
19	Guerre commerciale : Emmanuel Macron met en garde les États-Unis.....	33

::: ILE-DE-FRANCE

LE MONITEUR – 31/05/2018

1 Grand Paris Express : Thierry Dallard officiellement nommé président du directoire de la Société du Grand Paris



Nommé par décret en conseil des ministres ce mercredi 30 mai, Thierry Dallard a désormais la lourde tâche de piloter le projet du Grand Paris Express. Il compte s'appuyer sur son expérience

de maître d'ouvrage, acquise à la fois dans le public et dans le privé, comme il l'avait indiqué lors de ses auditions devant les parlementaires.

Cette fois, c'est officiel : à 52 ans, [Thierry Dallard](#) succède à Philippe Yvin à la présidence du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), maître d'ouvrage du [Grand Paris Express](#). Sa nomination par décret en conseil des ministres, le 30 mai, intervient plus de [deux mois après la proposition de sa candidature par le gouvernement](#). Celle-ci avait reçu un avis favorable du conseil de surveillance de la SGP, à une très courte majorité, les élus franciliens ayant voté contre, à l'exception de la maire de Paris qui s'est abstenue. Thierry Dallard a ensuite été auditionné par les commissions aménagement du territoire et du développement durable du Sénat et de l'Assemblée nationale.

« La maîtrise d'ouvrage est le fil rouge de mon action »

Lors de son audition au Sénat, le 10 avril dernier, Thierry Dallard a rappelé son parcours. Ancien élève de l'École normale supérieure et ingénieur des Ponts et chaussées (corps dont il a démissionné en 2017), il a travaillé dans le public, dans le privé et dans « les deux en même temps ».

Il a ainsi passé douze ans au ministère de l'Équipement, à la fois dans les services territoriaux (DDE des Bouches du Rhône, CETE Méditerranée) et en administration centrale, où il a piloté, au sein de la direction générale des routes, la réorganisation des services (décentralisation et réforme des DDE) et création des services de maîtrise d'ouvrage.

Il est resté deux ans à ASF (Autoroutes du sud de la France) lorsque l'établissement n'était plus tout à fait public (49% des parts détenues par le privé) mais avant sa privatisation complète en 2005. Enfin, en 2007, il a rejoint le privé en intégrant Meridiam (fonds d'investissement français spécialisé dans le développement et le financement privé d'infrastructures publiques), qui, à l'époque n'était qu'une start-up.

« La maîtrise d'ouvrage est le fil rouge de mon action, a déclaré Thierry Dallard. Chez Meridiam, j'ai appris une autre façon d'exercer le métier de maître d'ouvrage, avec les outils du privé et le souci permanent de la maîtrise des coûts et des délais ».

« La maîtrise d'ouvrage doit être réactive »

Thierry Dallard a ensuite fait part de ses premières réflexions sur la manière de conduire ce chantier hors normes, insistant notamment sur la gestion des risques techniques. « La seule façon de maîtriser les risques est de définir, face à chaque risque, la solution qui coûtera le moins cher pour le gérer. La maîtrise d'ouvrage doit donc être très réactive. Il faut des collaborateurs sur le terrain ayant l'expertise, la compétence et l'autonomie pour pouvoir décider rapidement en cas d'aléas », a-t-il indiqué.

Estimant que les évaluations des risques sont susceptibles d'être encore révisées, « il faut mener à bien en parallèle un plan de recherches d'économies afin d'être prêts à réagir lorsque les aléas se matérialiseront », a poursuivi Thierry Dallard, avant de préciser : « Il ne s'agit pas de revenir sur les fonctionnalités du projet mais d'examiner son ordonnancement, par exemple, en organisant les appels d'offres d'une autre manière ».

Gérer les aléas techniques

Thierry Dallard a aussi salué le travail effectué par les équipes de la SGP. « Elles ont réussi à asseoir la légitimité du projet en trois ans. C'est la chose la plus compliquée à faire ». D'autant que les effectifs étaient limités à 200 collaborateurs, un plafond que Thierry Dallard veut voir disparaître.

S'il n'est pas encore capable d'estimer le nombre de personnes à embaucher -un audit est en cours-, le nouveau patron de la SGP a déjà quelques idées sur les profils à recruter. « Nous avons besoin de personnes capables de gérer les aléas techniques lorsqu'ils se matérialiseront afin de ne pas être totalement dépendants des entreprises extérieures », a-t-il détaillé. Il souhaite aussi étoffer le service

marchés publics car, selon lui, « on a beau être des professionnels, lorsqu'on a trop de contrats à gérer, à un moment ou à un autre, on peut faire preuve de moins de vigilance ».

Accompagner les entreprises

Thierry Dallard n'a pas non plus manqué de parler des entreprises, d'ingénierie et surtout de travaux publics « qu'il faut accompagner avec les filières de formation ». « Il faut des équipages expérimentés pour piloter les tunneliers. C'est le plus grand facteur limitant du projet », a-t-il estimé.

Le nouveau président de la SGP qualifie enfin de « sujet majeur » la collaboration avec les territoires et leurs représentants afin de réussir l'intermodalité des pôles gares du Grand Paris Express. « Lorsque métro automatique sera mis en service, on oubliera toutes les difficultés rencontrées. Il restera en revanche un sujet pour le prochain siècle : le fonctionnement des gares et leurs interfaces avec l'environnement urbain ».

Nathalie Moutarde

LIBÉRATION – 31/05/2018

2 Retards du métro du Grand Paris: les élus de Seine-Saint-Denis en appellent à Macron



Une machine creuse un tunnel pour la future ligne 15 de métro à Champigny-sur-Marne, le 23 janvier 2018

Face aux retards annoncés du futur métro du Grand Paris, les élus de Seine-Saint-Denis ont adressé jeudi une lettre ouverte au président de la République, en lui rappelant son engagement répété à lutter contre «l'assignation à résidence» en favorisant la mobilité.

En février, le gouvernement avait annoncé d'importants retards pour certains tronçons du Grand Paris Express, qui prévoit la construction de plus de 200 kilomètres de métro automatique destinés à faciliter les déplacements dans la banlieue parisienne.

La Seine-Saint-Denis est «particulièrement touchée par ce recalage, puisque les lignes 15 Est, 16 et 17 qui doivent la desservir prennent cinq à six ans de retard», rappellent les signataires de la lettre - plus d'une soixantaine de maires et d'élus de toutes tendances politiques -. Ils s'inquiètent aussi de retards sur les lignes 11, 12 et 14, ainsi que sur des lignes du tramway.

«Ces nouvelles infrastructures sont pourtant cruciales pour notre département, qui a longtemps été le parent pauvre des transports en mode lourd en Île-de-France», écrivent-ils dans ce courrier transmis à l'AFP.

Territoire «très dynamique», la Seine-Saint-Denis figure dans «le top 5» des départements créateurs d'entreprises et accueille «un nombre de plus en plus important de grandes entreprises, prémices d'un rééquilibrage emploi-habitat indispensable», plaident-ils.

Mais ce rééquilibrage «ne pourra se poursuivre sans moyens de transport supplémentaires», ajoutent les élus, assurant avoir de leur côté «pris leurs responsabilités» en construisant de «nombreux logements» (17.000 permis délivrés en 2016, soit 18% du volume régional). Ils demandent à l'Etat d'honorer sa «part du contrat» et de reconsidérer le calendrier des projets de transports.

Le Grand Paris Express comprend quatre lignes nouvelles de métro automatique, numérotées de 15 à 18, ainsi que des prolongements de la ligne 14. En février, le gouvernement avait confirmé l'objectif d'une mise en service de certaines lignes (d'Orly à Saint-Denis via Paris et de Saint-Denis à Clichy-Montfermeil) en 2024, mais entériné d'importants retards pour d'autres tronçons, tout en exigeant une réduction des coûts d'environ 10%.

Dans leur courrier, les élus rappellent à Emmanuel Macron ses engagements pris lors de son discours sur les banlieues : «La +politique d'émancipation permettant à chacun de pouvoir aller vers ce à quoi il aspire+, la volonté +qu'il n'y ait plus cette assignation à résidence sociale ou territoriale+, que vous évoquiez dans votre discours du 22 mai, passent aussi et surtout par un accès facilité à la mobilité et donc par un développement du réseau de transport dans ces quartiers, dans nos quartiers».

LE MONITEUR – 31/05/2018

3 Europacity: des élus locaux réaffirment leur soutien au projet



Le projet EuropaCity, qui occuperait 80 ha sur les 300 ha de la ZAC du Triangle de Gonesse (Val-d'Oise),

s'organise autour d'un vaste parc central avec des bassins et des espaces plantés.

Des élus du Val-d'Oise, où doit s'implanter le mégacomplexe de commerces et de loisirs Europacity, ont réaffirmé leur soutien à ce projet contesté dont ils attendent des milliers de créations d'emploi.

Les [opposants au projet Europacity](#) donnent de la voix, mais les soutiens au mégacomplexe de commerces et de loisirs veulent eux aussi se faire entendre. Des élus du Val-d'Oise, où doit s'implanter le projet porté par Immochan, ont ainsi réaffirmé leur soutien à ce projet contesté dont ils attendent des milliers de créations d'emploi.

Ces élus revendiquant un « consensus » « transpartisan » étaient réunis en conférence de presse autour du maire PS de Gonesse, Jean-Pierre Blazy, alors que les opposants se rassemblaient à quelques kilomètres, sur le site devant accueillir Europacity au nord de Paris, entre les aéroports de Roissy et du Bourget.

« **Artificialisation et cannibalisation** »

Porté par Immochan, la filiale immobilière du groupe Auchan, et le conglomérat chinois Wanda, Europacity est, pour rappel, un projet à 3,1 milliards d'euros, qui entend attirer 31 millions de visiteurs (gratuits et payants) par an.

Il est contesté autant par les milieux écologistes opposés à l' « artificialisation » de ces terres agricoles, rares en grande banlieue parisienne, que par des commerçants inquiets du risque de « cannibalisation » de leurs emplois.

Ces opposants avaient soufflé en mars: en raison d'une étude d'impact « insuffisante », [la justice administrative avait annulé l'arrêté de création de la zone d'aménagement](#) dite du « triangle de Gonesse » – 280 hectares, dont 80 destinés à Europacity. [L'Etat a depuis fait appel.](#)

« Développer une zone déshéritée »

Vice-président LR du conseil départemental Philippe Sueur, députée LREM de la circonscription Zivka Park, sénateurs Arnaud Bazin et Rachid Temal – respectivement LR et PS – ... Tous ont affirmé, devant le directeur général d'Europacity, Benoît Chang, assis au premier rang, que le projet allait contribuer au développement de cette zone déshéritée du Val-d'Oise.

« Une minorité agissante met en cause un choix très majoritaire du département », a souligné Arnaud Bazin, mettant en garde contre le « précédent » du projet d'aéroport Notre-Dame-des-Landes, initié en 1963 avant d'être abandonné cette année.

10 000 créations d'emploi sur la table

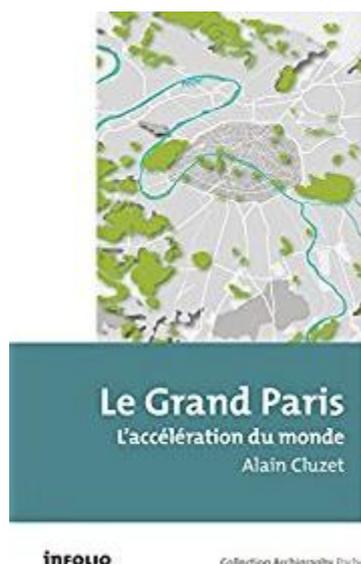
Jean-Pierre Blazy a, lui, déploré l' « intégrisme écologique » des opposants. Alors que leurs propos étaient ponctués par le bruit des avions ralliant Roissy, le sénateur Rachid Temal a soutenu que les habitants du département ne devaient plus avoir à se contenter de « regarder passer les avions », mais « bénéficier des emplois et de la richesse » promises du fait de cet emplacement stratégique.

Europacity table sur 10 000 créations d'emploi pour son seul projet. L'aménagement du triangle de Gonesse inclut également la construction d'une gare du [Grand Paris Express](#) et d'un quartier d'affaires.

Depuis que le gouvernement a décidé de reporter à 2027 la construction de cette gare, Europacity ne prévoit plus que d'ouvrir « partiellement » en 2024.

JOURNAL DE L'AGENCE – 29/05/2018

4 « Le Grand Paris, l'accélération du monde », prix Haussmann 2018



En récompensant « **Le Grand Paris, l'accélération du monde** » d'Alain Cluzet (éditions InFolio), la FNAIM du Grand Paris met à l'honneur une vision active et prospective de la métropole. Elle appelle également l'ensemble des acteurs du Grand Paris à prendre leurs responsabilités et à dépasser les débats bureaucratiques.

La cérémonie du Prix Haussmann réunit des acteurs franciliens de l'immobilier et de l'urbanisme ainsi que les membres de son jury. « *Être le président de cette édition est pour moi un grand honneur. En tant que maire et conseiller de la Métropole du Grand Paris, je suis convaincu que nous devons influencer sur les transformations de la ville pour répondre aux enjeux du temps présent* », c'est ce qu'a déclaré Le Maire Geoffroy Boulard, Maire du XVIIème arrondissement de Paris.

L'importance d'aller vite

Alors que le retard de certaines lignes du Grand Paris Express a été annoncé en février dernier, la FNAIM du Grand Paris voulait rappeler l'importance de la vitesse. Pour garder sa place dans la compétition des villes-monde, l'ouvrage d'Alain Cluzet insiste sur la nécessité de l'action. L'auteur souligne que chaque jour compte, non pour parachever une belle organisation, mais pour agir. Tokyo, Londres et New-York ne nous attendent pas. « *Arrêtons de parler du Grand Paris comme si cela était un projet. C'est une réalité qui ne doit pas se limiter pas à un débat sur la gouvernance et un compte-rendu sur l'avancement du Grand Paris Express* », affirme Michel Platero, Président de la FNAIM du Grand Paris. Il ajoute « *Pour gagner en attractivité, le Grand Paris doit faire feu de tout bois. Et ne pas laisser au bord de la route des sujets aussi essentiels que celui de l'immobilier. Si la métropole veut attirer des étudiants des chercheurs ou des expatriés, elle doit aussi proposer des logements de qualité, bien répartis sur le territoire et en nombre suffisant.* »

Pour cette édition 2018 du Prix Haussmann, le jury était composé des personnalités suivantes : le Président de la FNAIM du Grand Paris, le Président Adjoint de la FNAIM du Grand Paris, le Président de la Région FNAIM Ile de France, le Président du CESER Ile de France, le Préfet de la Région Ile de France, la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France et la Maire de Paris.

Mentions spéciales 2018

Trois accessits ont été décernés, lors de la remise du Prix Haussmann :

– « **Les secrets du Grand Paris** » : zoom sur un processus de décision politique, de Pascal Auzannet. En écho à l'ouvrage d'Alain Cluzet, ce livre retrace brillamment la genèse du Grand Paris. Comment un tel projet a-t-il pu s'imposer et voir le jour ? Pascal Auzannet analyse le rôle des acteurs, les tactiques,

les méthodes, la gestion du temps, les rapports de force, les ambitions et les rouages de la prise de décision publique.

– « **L'autre Paris** » : les 10 promenades dans les quartiers qui réinventent la capitale, de Nicolas Le Goff : comme un guide alternatif aux parcours officiels, l'auteur nous propose dix promenades pour changer notre regard sur la capitale. En sortant des sentiers battus et rebattus du tourisme de masse, nous découvrons de nouveaux horizons qui font pencher le cœur de la ville vers l'est, à la découverte d'une architecture contemporaine, de jardins partagés, d'espaces de coworking et de friches culturelles.

– « **Villages et faubourgs de Paris** » de Yvan Tessier : Remarqué pour la qualité de ses iconographies et de ses textes, ce livre nous invite à parcourir Charonne, Belleville, Ménilmontant, Passy, les Batignolles, une partie d'Ivry, de Saint-Mandé, de Gentilly et de Montrouge, Auteuil, la Villette, la Chapelle, Grenelle, Vaugirard, Bercy, Ternes et Montmartre. Autant de quartiers qui ont été progressivement intégrés dans la capitale, tout en gardant le souvenir de l'ancienne campagne, villages ou faubourgs.

LES ECHOS – 31/05/2018

5 Factures : l'Ile-de-France concentre les mauvais payeurs



Alors que les Assises des délais de paiement se tiennent ce jeudi au Medef, des données exclusives d'Altareas mettent le focus sur les différences régionales.

L'Ile-de-France est à la traîne, l'Ouest fait mieux. En moyenne, à peine une région sur deux paye à l'heure.

Dans quelles régions sont situés les donneurs d'ordre qui payent le plus à l'heure ? Vraisemblablement pas en Ile-de-France, championne du retard de paiement. Avec moins d'un tiers des factures payées à l'heure (31,9 %), la riche région capitale, qui concentre un tiers du PIB national, est la mauvaise élève de l'Hexagone. Une palme peu glorieuse qu'elle détient depuis la loi LME de 2008, même si elle a amélioré son résultat de 10 points.

En revanche, les bons scores sont à trouver à l'ouest, avec les régions Nouvelle-Aquitaine (50,7 %) talonnée par la Bretagne (50,2 %). Selon des données exclusives que « Les Echos » se sont procurées auprès d'Altareas, moins d'une entreprise ou entité publique (43,6 %) sur deux payent à l'heure dans les treize régions en 2017. Elles ont néanmoins fait des efforts puisque le taux stagnait à 29,7 % en 2008, au plus fort de la crise. Ce qui signifie moins d'un donneur d'ordre sur trois !

Sous-traitants

Ces disparités régionales sont souvent structurelles. « *L'Ile-de-France concentre les gros groupes, or, avec des process et des contrôles très lourds en matière de paiement, ce sont ceux qui payent le moins à l'heure même si leur retard n'est souvent que de quelques jours* », décrypte Thierry Millon, directeur des études d'Altare. A l'autre bout du spectre, les régions de l'Ouest se révèlent les plus performantes grâce au comportement de bon payeur du secteur agroalimentaire.

Les régions industrielles, comme Grand Est (45,6 %), Bourgogne-Franche-Comté (48,2 %), Hauts-de-France (42,8 %) ou Occitanie (47,3 %) alignent des scores honorables en raison de la nécessité pour les donneurs d'ordre de maintenir à flot toute la chaîne des sous-traitants. Dans le bas du tableau, se trouvent les régions du Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur (43,5 %) et Corse (40,1 %), à la décontraction toute méditerranéenne...

Facturation électronique

Ce découpage territorial est en phase avec les chiffres nationaux. En gros, peut mieux faire. Si l'Observatoire des délais de paiement a montré fin mars qu'ils continuent de diminuer, à moins de 11 jours de retard en 2017, voire sous la barre emblématique des 10 jours au premier trimestre 2018, la situation est loin d'être rose. Les Assises des délais de paiement, qui ont lieu pour la première fois au Medef ce jeudi, confirmeront ces tendances. Si cette cinquième édition se tient au siège du mouvement patronal, en présence de Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, et non plus à Bercy comme avant, ce n'est pas un hasard.

Alors que les efforts les plus marqués ont été réalisés du côté des donneurs d'ordre publics, où la facturation électronique est obligatoire, les grands comptes sont à la traîne. Un grand groupe sur cinq a des retards de paiement supérieurs à 1 mois, contre une sur dix pour les PME. « *Les retards de paiement restent un sport national, mais ce qui était un tabou avant ne l'est plus, et nous souhaitons sensibiliser directement nos entreprises via les fédérations professionnelles* », indique Thibault Lanxade, vice-président du Medef.

Il y a très peu de mauvais payeurs volontaires, les retards sont souvent dus au manque de fluidité des processus. Pour régler cela, il faut développer la facturation électronique et la simplification des factures.

La loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), présentée en Conseil des ministres mi-juin, n'intégrera pas de renforcement des sanctions ni de changement du délai légal. Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, avait proposé à l'automne 2017 de rabaisser le plafond actuel de 60 jours à partir de la facturation à 30 jours, une mesure vite oubliée car largement critiquée. L'arsenal de lutte contre les mauvais payeurs est en réalité bien fourni.

« name and shame »

Les amendes peuvent aller jusqu'à 2 millions d'euros. Le gouvernement préfère mettre l'accent sur les contrôles réalisés par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et veut mieux faire connaître le « name and shame », cette liste ouverte qui épingle les mauvais payeurs. En 2017, 2.600 contrôles ont été effectués et 230 sanctions engagées, représentant 15 millions d'euros d'amendes. Depuis janvier, selon la liste visible sur le site de Bercy, 34 amendes ont été prononcées dont les six plus élevées (375.000 euros) ont épinglé Technip, Spie, Sephora, DHL Freight, Canal+ et Endel.

Une facture de PME sur sept mise à l'écart // <https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0301720566790-une-facture-de-pme-sur-sept-mise-a-lecart-2180196.php>

Intrum récupère les factures impayées // <https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0301688595433-intrum-recupere-les-factures-impayees-2180195.php>

Marion Kindermans

USINE NOUVELLE – 31/05/2018**6 Le clivage entre industrie et services reste au cœur de la campagne pour la présidence du Medef**

Frédéric Motte et Patrick Martin, candidats à la présidence du Medef.

Les six candidats à la présidence du Medef débattent ce 31 mai de leur programme, mais celui-ci semble moins compter que le vieux clivage entre fédérations industrielles et des services.

Les 556 grands électeurs de l'Assemblée générale du Medef, qui voteront le 3 juillet pour élire leur président, auront-ils vraiment lu les programmes des candidats ? Auront-ils compris ce qui les sépare, grâce aux auditions qui se succèdent dans les Medef territoriaux et les fédérations professionnelles ? Pas évident, tant les positions sont proches – *"et se rapprochent avec le temps, chacun copiant l'autre"*, persifle un acteur de cette élection. *"Ce sont moins les programmes que les personnalités qui compteront"*, estime de son côté Pierre Brajeux, président du Medef des Hauts-de-Seine et ancien candidat qui [a rallié la candidature de Patrick Martin](#).

Ce 31 mai au matin, [les six candidats encore en lice](#) débattent au Conseil économique, social et environnemental, lors d'une rencontre organisée par l'Institut de l'entreprise. [Dominique Carlac'h](#), Olivier Klotz, [Patrick Martin](#), Frédéric Motte, Geoffroy Roux de Bézieux, [Alexandre Saubot](#) (par ordre alphabétique...) enchaînent depuis plusieurs semaines les auditions.

Paritarisme et dialogue social

Un des thèmes de la campagne porte sur la future place du Medef, une des trois organisations représentatives du patronat, en tant que partenaire social de l'Etat et des syndicats de salariés. Seul [Jean-Charles Simon, ancien candidat retiré de la course](#), prônait un abandon total du paritarisme. Les autres candidats défendent tous la même position : le Medef restera dans les instances paritaires dans lesquelles il a encore un poids, il se retirera des autres. Avec des gradations dans l'envie de paritarisme selon les candidats.

Les "accords nationaux interprofessionnels" (ANI) n'ont pas non plus la cote. Les candidats ont l'impression d'y perdre leur temps, surtout sous Emmanuel Macron, qui contrairement à François Hollande, n'a pas l'intention de retranscrire dans la loi ces accords issus des négociations entre patronat et syndicat. La liberté prise par le gouvernement avec le texte signé par les partenaires sociaux sur la formation professionnelle l'a montré. Patrick Martin et Geoffroy Roux de Bézieux veulent bien discuter avec les syndicats, mais de compétences, de numérique, de mondialisation, et surtout pas de droit du travail ou de formation. Alexandre Saubot, qui a mené les négociations sociales au nom du Medef et présidé l'Unedic, fait mine de ne pas trop défendre le dialogue social et le paritarisme, mais son image de "Monsieur social" lui colle à la peau.

Un président de la République "pro business"

Les candidats prennent tous acte du côté "business friendly" d'Emmanuel Macron. Plus question de rester un "Medef de combat", comme l'a théorisé Pierre Gattaz, arrivé à la présidence du Medef en 2013, dans la première phase du quinquennat Hollande, celle qui se livrait à "des attaques sans précédent contre l'entreprise", selon le monde patronal. Face à un président de la République qu'ils estiment proche de leurs préoccupations, tous veulent en faire un "Medef de propositions", avec des nuances sur les enjeux prioritaires du moment (baisse des charges, fiscalité, nouvelle organisation du travail avec la numérisation de l'économie...). Du coup, plusieurs candidats souhaitent relancer la réflexion de fond, pour doter le Medef d'une doctrine plus en phase avec les mutations actuelles. Etonnant que le Medef ait été pris de cours par le gouvernement [sur la définition de l'entreprise](#)... Certains préconisent par ailleurs une plus forte présence à Bruxelles, pour un lobbying patronal là où les choses se décident. Mais il semble que sur ce terrain, l'AFEP, qui réunit les grands groupes, ait une longueur d'avance.

Troisième grand chapitre des programmes : la rénovation interne du Medef. Les candidats se montrent très critiques vis-à-vis de la lourdeur de l'organisation, du nombre de commissions invraisemblables qu'elle abrite, de son manque de représentativité de l'économie actuelle, de la diversité des chefs d'entreprise. Une conclusion qui s'impose, après la tournée des entreprises et des territoires, où les récriminations sont nombreuses... Roux de Bézieux promet de transformer en profondeur le Medef, quitte à en effrayer certains.

Vieux réflexes

Mais les programmes vont-ils vraiment peser dans le choix des grands électeurs ? Les vieux réflexes risquent de revenir très vite. Notamment ceux qui opposent l'industrie et les services. *["Les candidats ont beau dire que ça ne rime plus à rien d'opposer industrie et services, tant cette séparation s'amenuise dans l'activité économique, le fait que les deux favoris de l'élection proviennent pour l'un de l'industrie, pour l'autre des services, montre que l'opposition est encore très forte"](#)*, analyse Marion Rabier, maîtresse de conférences en science politique à l'université de Mulhouse et auteur de plusieurs travaux de recherche sur le patronat.

Alexandre Saubot a déjà obtenu le soutien de l'UIMM, qu'il vient de présider pendant 4 ans, et de la Fédération nationale des travaux publics. La première "pèse" 34 voix sur les 561 – c'est la fédération professionnelle qui en a le plus – la deuxième 14 (7^e fédération en poids). Geoffroy Roux de Bézieux est soutenu "à titre personnel" par la présidente de la Fédération Syntec, Viviane Chainé-Ribeiro, qui ne comptera que pour une voix sur les 16 de sa fédération à l'AG – Syntec laisse chacune de ses composantes libre de son choix, soit 4 voix pour Syntec numérique, 4 pour Syntec-Ingenierie, 4 pour Syntec Etudes et conseils. Des instances pas très industrielles... Une centaine de dirigeants de start-up ont apporté leur soutien à Roux de Bézieux. Ils ne votent pas, mais apportent une caution numérique donc moderne au candidat. Dominique Carlac'h, seule femme parmi les candidats, n'a pas de mots assez durs pour parler des "maîtres de forge" qui continuent d'avoir la main sur le Medef selon elle. Elle pourrait se rapprocher de Roux de Bézieux, à un moment ou un autre. Déjà candidat en 2013, Roux de Bézieux a par ailleurs obtenu le soutien de Jean-Charles Simon lors de son retrait.

Les territoires remis dans la course

Sur les 591 membres de l'Assemblée générale, 556 votent, dont le président et 10 personnalités qualifiées. Les autres voix se partagent entre les organisations professionnelles (375 voix), largement prépondérantes, et les organisations territoriales (170 voix). Attention : en 2013, la fédération des assurances (33 voix) et celle des banques (30 voix) avaient soutenu Pierre Gattaz, et non Roux de Bézieux. Enverront-elles encore cette année voler le clivage industrie/services ?

L'autre enjeu est le poids des organisations territoriales. Il n'y a jamais eu autant de candidats issus des Medef territoriaux, mais ceux-ci vont-ils choisir un de ceux qui les incarnent, ou le poids de la métallurgie parmi les militants patronaux des territoires va-t-il faire pencher la balance vers Alexandre Saubot ? Patrick Martin, président du Medef Auvergne-Rhône-Alpes, refuse depuis le départ d'être assimilé à un candidat "des territoires", et son trio avec deux anciens candidats, dont le jeune [Fabrice Le Saché](#),

connaît un certain succès. Il a obtenu le soutien "personnel" du vice-président de la fédération Syntec, Claude Tarlet (1 voix).

Etape décisive avant le vote du 3 juillet, le conseil exécutif du Medef (45 membres) votera lundi 11 juin pour son favori. Un choix purement indicatif. En 2013, il avait choisi Geoffroy Roux de Bézieux, qui avait finalement dû s'incliner devant Pierre Gattaz lors du vote de l'Assemblée générale.

[Cécile Maillard](#)

LES ECHOS – 31/05/2018

7 Présidence du Medef : banques et assurances divergent dans leurs soutiens



Alexandre Saubot, candidat à la présidence du Medef, est soutenu notamment par la Fédération bancaire française.

La Fédération bancaire française a choisi de soutenir Alexandre Saubot dans la course à la succession de Pierre Gattaz à la tête de l'organisation patronale. L'assurance, elle, se range derrière Roux de Bézieux.

A elles deux, la Fédération bancaire française (FBF) et la Fédération française de l'Assurance (FFA) totalisent plus de 60 voix à l'assemblée permanente du Medef. Autant dire qu'elles sont très courtisées par les candidats à la présidence de l'organisation patronale. Selon nos informations, c'est Alexandre Saubot qui a emporté le soutien de la première, et Geoffroy Roux de Bézieux la seconde.

Dans le secteur bancaire, on loue le sérieux, la fiabilité de son action et la constance d'Alexandre Saubot. « *C'est le candidat le plus rassembleur* », y dit-on. Un argument curieux quand on sait les réticences que certains adhérents du Medef ont pu exprimer par le passé sur son activité de négociateur social au nom du mouvement patronal. Mais c'est le candidat qui rassure les dirigeants des banques, bien qu'il soit un représentant, au départ, de l'industrie. Surtout, il ne faut pas oublier qu'Alexandre Saubot est aussi polytechnicien, comme une bonne partie des grands patrons français. Ce qui n'est pas un détail dans ce genre de campagne.

Course en tête

Après les travaux publics (FNTP) et la métallurgie (UIMM) la semaine dernière, Alexandre Saubot engrange ainsi un nouveau soutien de poids. Lui qu'on disait un peu en retrait, pas assez présent dans les débats, trop prudent dans ses prises de parole, fait en définitive la course en tête à un peu plus d'un mois du vote de l'Assemblée permanente le 3 juillet.

Le profil libéral de Geoffroy Roux de Bézieux correspond mieux au tropisme des assureurs, bien que les débats aient été très vifs au sein de la fédération pour savoir qui soutenir. Reste à savoir quel sera le choix de la grande distribution, que l'on dit imminent, ainsi que celui du bâtiment.

Marie Bellan

FRANCE 3 – 31/05/2018

8 Le Nordiste Frédéric Motte se rêve à la tête du Medef



Le candidat originaire d'Armentières et président du Medef de la région mise sur les entreprises plus modestes, face aux grosses machines du CAC 40.

Le Medef aura-t-il pour la première fois un Nordiste à sa tête ? Frédéric Motte, président du Medef des Hauts-de-France, se verrait bien succéder à Pierre Gattaz.

Le quinquagénaire, issue d'une famille d'entrepreneurs et originaire d'Armentières mise sur les Petites et moyennes entreprises (PME) plutôt que sur les mastodontes du CAC 40. "*Je connais la difficulté de la création*" explique-t-il, confiant à l'issue de son grand oral devant le conseil exécutif du Medef. "*J'ai démarré de zéro, il faut convaincre les banquiers. Je connais bien ce que ressentent 95% de nos chefs d'entreprise et de nos adhérents du Medef, qui sont des patrons de PME.*"

Ils sont six à se porter candidats à la présidence du Medef. S'il a la faveur des petites entreprises, Frédéric Motte n'est pas le favori de la course à la succession et fait figure d'outsider. L'élection aura lieu le 3 juillet.

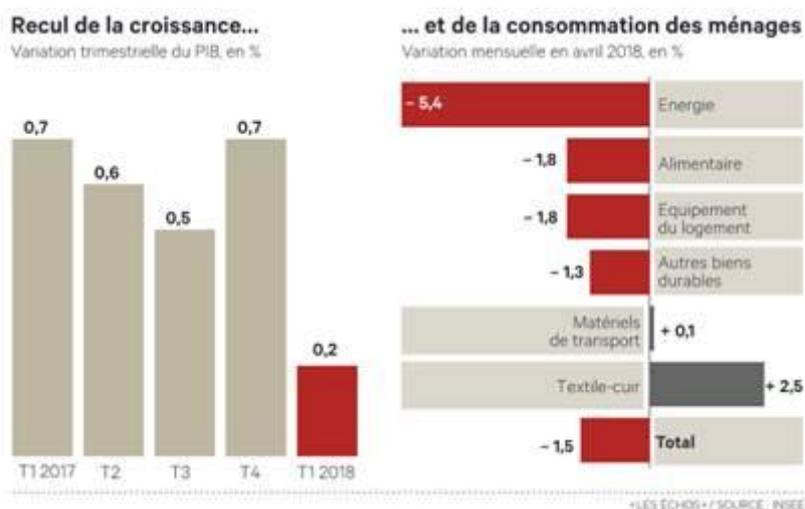
REPLAY : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/armentieres/nordiste-frederic-motte-se-reve-tete-du-medef-1484793.html>

Myriam Schelcher

∴ ÉCONOMIE

LES ECHOS – 31/05/2018

9 Inquiétudes sur la croissance après le coup de frein du premier trimestre



La croissance est retombée à 0,2 % au premier trimestre, soit 0,1 point de moins que ce qui avait été préalablement annoncé. Autre mauvaise nouvelle, la consommation des ménages a reculé au mois d'avril.

L'horizon s'assombrit un petit peu pour l'économie française. [La croissance pour le premier trimestre 2018 a été revue à la baisse par l'Insee à 0,2 % contre 0,3 % précédemment](#). Le coup de frein par rapport aux trois derniers mois de l'an passé est réel puisque l'activité avait progressé de 0,7 % à fin 2017. Ce sont d'abord la consommation des ménages et l'investissement des entreprises qui ont calé.

[Les investissements des entreprises](#) n'ont presque pas augmenté au premier trimestre, après, il est vrai, avoir été très dynamiques l'an passé. Surtout, les Français n'ont augmenté leurs dépenses que de 0,1 % au cours des trois premiers mois de 2018. Les mesures fiscales entrées en vigueur en début d'année, comme la hausse de la CSG pour les retraités et les hausses des prix du carburant et du tabac, ont pesé sur le pouvoir d'achat.

Le coup de [mou](#) pourrait donc n'être que temporaire puisqu'en octobre prochain, les salariés verront sur leur fiche de paie l'effet de la suppression complète des cotisations chômage et maladie. Cependant, remarque Julien Pouget, chef du département de la conjoncture à l'Insee, « *l'opinion des ménages sur le niveau de vie futur en France a tendance à diminuer un peu depuis le début de l'année. Les ménages ne semblent pas encore avoir intégré le rebond de leur pouvoir d'achat à venir lors des prochains trimestres* ».

Le problème, c'est que la consommation était déjà atone fin 2017 et qu'en avril, l'Insee a annoncé que [les dépenses des ménages en biens avaient reculé de 1,5 %](#). Certes, la baisse de la consommation d'énergie explique une partie de cette contre-performance, mais pas la totalité. Les achats de produits manufacturés se sont eux repliés de 0,5 %.

La tendance qui se dégage pour le deuxième trimestre n'est guère encourageante : selon la Banque de France, la croissance devrait en effet continuer à patiner au printemps, sur un rythme de 0,3 %. Cela met-il en danger la prévision du gouvernement, [dans son programme de stabilité budgétaire publié mi-avril](#), d'une croissance de 2 % cette année ? Celle-ci apparaît désormais un peu optimiste, mais la messe n'est pas dite. « *L'activité dans la zone euro a probablement connu son pic à la fin de l'année dernière mais les fondamentaux économiques restent bons, estime Ludovic Martin, économiste au Crédit Agricole. Il est trop tôt pour parler de retournement conjoncturel, même si d'autres pays comme l'Allemagne ont connu un premier trimestre en demi-teinte et un recul du climat des affaires depuis le début de l'année. On peut penser qu'il s'agit d'une normalisation du régime de croissance après un quatrième trimestre 2017 extrêmement dynamique.* »

En effet, « la croissance était jusqu'ici inférieure à ce que le niveau du climat des affaires à la fin de l'année dernière laissait espérer », note-t-il. Le moral des patrons, qu'ils soient français ou allemands, retrouverait donc des niveaux plus en phase avec une progression de 0,4 % à 0,5 % par trimestre de l'activité. Il n'empêche : comme si les tensions commerciales et la hausse du prix du pétrole ne suffisaient pas, la crise politique en Italie menace désormais de se transformer en déroute sur les marchés financiers.

Le trafic de drogue génère 2,7 milliards d'euros par an en France

Le trafic de drogue en France génère une activité économique évaluée à près de 2,7 milliards d'euros par an, équivalent à un peu plus de 0,1 point de produit intérieur brut (PIB), a annoncé ce mercredi l'Insee. Sur ces 2,7 milliards, 1 milliard d'euros sont générés par le trafic de cannabis et 800 millions d'euros par le trafic de cocaïne, précise l'Insee dans une note, première du genre pour l'organisme public.

Pourquoi la reprise de dette de la SNCF n'aura quasiment pas d'effet sur le déficit //

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0301740363578-pourquoi-la-reprise-de-dette-de-la-sncf-naura-quasiment-pas-deffet-sur-le-deficit-2179993.php>

[Guillaume de Calignon](#)

LES ECHOS – 31/05/2018

10 L'exécutif avance prudemment sur le recentrage de la prime d'activité

La prime d'activité bénéficie avant tout aux foyers avec 1.000 à 1.500 euros de revenus mensuels
Répartition du total, en %



Montant mensuel de la prime d'activité
Répartition du total, en %



LES ECHOS // SOURCE : CNAF, FICHIERS FILÉAS DÉCEMBRE 2016

Plusieurs scénarios sont à l'étude à Bercy pour freiner le dynamisme de cette prestation qui a coûté plus 5 milliards d'euros en 2017. Mais l'Élysée ne veut pas mettre en avant la logique budgétaire et souligne l'importance de l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Mardi encore, le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, a jugé que la prime d'activité, ce complément de revenu pour les travailleurs pauvres et modestes, était trop dynamique. Et que la facture de plus de 5 milliards qu'elle a représentée en 2017 [devait être maîtrisée](#) . Un message [apparemment contradictoire](#) avec la promesse d'Emmanuel Macron de revaloriser le pouvoir d'achat des smicards de 80 euros par mois d'ici à 2022 via justement cette prime d'activité.

Le Premier ministre, Edouard Philippe, a atténué les propos de son ministre à la sortie du séminaire gouvernemental, mercredi, soulignant que le gouvernement ne cherchait pas à diminuer les aides sociales mais à les rendre plus efficaces. Il n'en reste pas moins que des réflexions sont engagées pour limiter la facture de la prime d'activité.

Première piste : la recentrer sur les travailleurs qui en ont le plus besoin. « *Un sujet légitime quand l'emploi redémarre* », plaide-t-on au sein du gouvernement. D'autant que « *deux tiers des bénéficiaires ne sont pas en situation de pauvreté* ».

En réalité, le mouvement a déjà été initié l'an dernier, lorsque l'exécutif a fait voter [un premier coup de pouce de 20 euros par mois](#) au niveau du SMIC à partir d'octobre 2018. Au passage, le taux de cumul entre revenus salariaux et revenus de la solidarité (qui permet de calculer le montant de la prime d'activité) va être légèrement abaissé (de 62 % à 61 %), ce qui va davantage concentrer la prestation.

Point de sortie et limitation dans le temps

Mais Bercy veut aller plus loin, l'idée étant d'abaisser le seuil de revenus d'activité à partir duquel on ne peut plus bénéficier de la prime, aujourd'hui fixé à 1,3 SMIC pour un célibataire. Le point de sortie pourrait être rapproché du SMIC, partant du principe que l'incitation à reprendre un emploi est plus forte en dessous du salaire minimum.

Deuxième piste, encore plus sensible : rendre temporaire une partie de la prime d'activité. Ce pourrait être notamment le cas des futures revalorisations, voire davantage. Cela renforcerait l'incitation à la reprise d'emploi et limiterait l'effet trappe à bas salaires évoqué par Gérard Darmanin. Mais ce serait une remise en cause d'un des principes initiaux du dispositif, à savoir un soutien durable au pouvoir d'achat.

Dernière option plus classique : étaler davantage dans le temps les prochaines revalorisations de la prime, quitte à repousser les échéances déjà votées.

Encore loin des arbitrages

A l'Élysée comme à Matignon, on relativise ces travaux, en soulignant leur caractère préliminaire et le fait que « *Bercy est dans son rôle* ». « *Le débat politique au plus haut niveau n'a pas eu lieu, on se méfie des bonnes idées paramétriques* », avance un conseiller échaudé par l'épisode de la baisse de 5 euros des APL.

Comme l'a expliqué Edouard Philippe mercredi, l'objectif est de réparer « *un ascenseur social qui ne fonctionne pas* », avec des prestations plus efficaces, mais aussi un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'insertion. « *C'est l'objet de la réforme de la formation, ce sera l'objet du plan pauvreté, on va mettre le paquet sur l'accompagnement en se basant sur les expériences locales qui marchent le mieux. On ne va pas aborder ces questions dans une logique budgétaire* », confirme-t-on dans l'entourage du chef de l'État. Emmanuel Macron devrait présenter lui-même la stratégie de lutte contre la pauvreté en juillet.

Prime d'activité : un outil efficace contre la pauvreté // <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301739342626-prime-dactivite-un-outil-efficace-contre-la-pauvrete-2179950.php>

Aides sociales : Philippe tente d'éteindre le début d'incendie // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/0301740572205-aides-sociales-philippe-tente-deteindre-le-debut-dincendie-2179989.php>

LE PARISIEN – 31/05/2018

11 Les idées chocs d'un patron contre le chômage



Pour Jean-Baptiste Danet, la mobilité est « la clé du retour à l'emploi ». Et les chômeurs devraient déménager si cela leur permet de trouver du travail.

Président de l'association d'entrepreneurs CroissancePlus, Jean-Baptiste Danet livre, sans langue de bois, ses propositions contre le chômage.

Le [projet de loi réformant la formation professionnelle](#), l'apprentissage et [l'assurance-chômage](#) est débattu à partir du 29 mai en commission à l'Assemblée nationale. À cette occasion, le président de l'association d'entrepreneurs CroissancePlus, qui regroupe 350 chefs d'entreprise de toutes tailles et de tous secteurs employant au total 130 000 emplois, nous présente ses idées pour faire baisser le chômage de masse.

Malgré le retour de la croissance, le chômage ne baisse pas. Pourquoi ?

JEAN-BAPTISTE DANET. Depuis un an, l'économie française a bénéficié du rebond mondial, de coûts des matières premières et des taux d'intérêt assez bas. La baisse des charges sur le coût du travail a aussi permis de restaurer les marges des entreprises. Enfin, l'exécutif a pris des mesures courageuses comme [les ordonnances Travail](#), la suppression de l'ISF, [la flat tax](#) et lancé la réforme, essentielle à nos yeux, de la formation professionnelle. Mais le chômage structurel qui frappe les jeunes, les seniors et des régions entières ne baisse pas. C'est très préoccupant. Il faut donc aller plus loin.

Comment s'attaquer à ce chômage structurel ?

La mobilité est la clé du retour à l'emploi. Dans les régions où il n'y a pas de travail, il faut inciter très fortement les chômeurs à déménager pour aller là où se trouve l'emploi. Pour cela, nous proposons trois mesures simples : que les chômeurs soient prioritaires sur les listes de passage du permis de conduire et bénéficient, [comme les apprentis, d'une aide de 500 euros](#). Ensuite, si un chômeur reprend un emploi qui l'oblige à déménager avec sa famille, il touchera ce qui lui reste des 24 mois d'allocation-chômage pour l'aider, par exemple, à acheter une voiture. Enfin, ses droits à 24 mois d'indemnisation doivent servir à compenser la perte de salaire s'il accepte un boulot moins bien payé. Les allocations-chômage ne doivent plus être une subvention au non-emploi, mais une aide au retour à l'emploi.

Qui dit déménagement dit logement, or se loger est souvent hors de prix...

Voilà pourquoi nous proposons que le 1 % logement soit accordé en priorité aux chômeurs afin de leur permettre soit de louer un appartement, soit d'accéder à un prêt. Toutes ces mesures d'aide constitueraient un bon équilibre avec l'interdiction faite aux chômeurs de ne pas refuser plus de deux offres cohérentes avec leur cursus. Additionnées à la réforme de la formation professionnelle, elles pourraient permettre de faire baisser le chômage d'ici deux ou trois ans.

Vous évoquez le chômage des jeunes, mais les seniors sont, eux aussi, frappés de plein fouet...

Pour faciliter leur retour à l'emploi, pourquoi ne pas exonérer complètement de charges patronales les entreprises qui recrutent un chômeur de plus de 60 ans ?

Vous proposez aussi une allocation-chômage dégressive. Pourquoi ?

Nous ne proposons pas de baisser les indemnités mais d'en ramener la durée à taux plein à 12 mois et qu'elles soient dégressives les 12 mois suivants sauf pour les chômeurs qui accepteront de bouger pour retrouver un emploi. Dans ce cas, les 24 mois d'indemnisation resteraient un droit acquis. Sinon, il n'y a aucune raison de continuer à verser 24 mois. Notre système de protection sociale est généreux, parfait, mais il doit être plus vertueux afin que travailler soit toujours plus intéressant que de ne pas travailler. Or, actuellement, une personne avec trois enfants qui gagnent entre 1800 et 2000 euros par mois et se retrouve au chômage peut avoir intérêt avec les aides à multiplier les CDD et ne pas retourner à l'emploi. Cela maintient structurellement des gens hors du circuit de l'emploi.

Sur l'apprentissage et la formation professionnelle, la réforme de Muriel Pénicaud vous satisfait-elle ?

À CroissancePlus, nous allons nous engager à fond en faveur de l'apprentissage mais il y a un point dur dans la réforme. Nous souhaitons que les apprentis soient rémunérés non en fonction de l'âge mais de leur formation. Sinon, au même prix, l'entreprise aura toujours intérêt à prendre l'apprenti le plus qualifié. Or, ce sont justement les moins bien formés qu'il faut aider le plus.

Pour défendre l'emploi local, vous prônez des mesures protectionnistes. N'est-ce pas contraire aux règles européennes ?

Pour revitaliser l'emploi en région, pourquoi n'avons-nous pas un « Small Business Act » à la française qui réserve l'accès à la commande publique – 80 milliards d'euros par an ! - aux PME locales ? Jusqu'à 100 000 ou 200 000 euros, elles auraient quatre ou six semaines pour répondre. Et au-delà de 500 000 euros d'appel d'offres, l'administration devrait obliger les grands groupes à répondre en compagnie de PME locales. L'Allemagne le fait, ce n'est donc pas un problème de réglementation européenne. Nous avons écrit à Bercy et il n'est pas impossible que dans la loi Pacte nous ayons de bonnes surprises sur ce point et sur la réforme des taxes régionales qui pèsent sur la production et la compétitivité des entreprises locales.

Propos recueillis par Marc Lomazzi

LE MONDE – 31/05/2018

12 Le comité social et économique s'organise



La nouvelle instance unique de représentation du personnel, le CSE, commence à se mettre en place.

C'est l'une des principales dispositions des ordonnances Macron réformant le code du travail : la fusion des différentes instances du personnel en une seule. Le 31 décembre 2019, au plus tard, dans les entreprises d'au moins onze salariés, les actuels comités d'entreprise (CE), délégués du personnel et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) auront laissé place au seul comité social et économique (CSE). Ce processus était dans l'air.

Une précédente loi de 2015 avait prévu ce regroupement à titre facultatif. Désormais, il est obligatoire. Les premiers accords instituant le CSE montrent une grande disparité de moyens et de mise en œuvre selon les entreprises.

« Globalement, dans les PME, il n'y a pas réellement de négociation sur les moyens du CSE, elles appliquent à la lettre les ordonnances avec une vision très comptable, regrette Marylise Léon, secrétaire nationale de la CFDT. Dans les grandes entreprises, c'est un peu différent. Là où il y a une culture du dialogue social, cela se passe mieux, mais c'est loin d'être le principe. » Ainsi, selon la CFDT, les négociations ont difficilement démarré chez Securitas ou Axa. Dans d'autres sociétés, telles que Parashop ou Vente-privée, ce n'est « rien que les ordonnances ».

Permettre de meilleurs débats

D'autres entreprises ont davantage joué le jeu. Chez le chimiste Solvay (5 500 salariés en France), où « un accord de 2016 avait déjà fusionné les délégués du personnel et le CHSCT, cela a créé une dynamique qui a permis de conclure rapidement un nouvel accord CSE », explique le DRH, Jean-Christophe Sciberras. L'accord autorise chaque délégué syndical central à siéger au sein du CSE, en plus des élus stricto sensu, afin de permettre de meilleurs débats. Et le nombre des commissions internes aux dix-sept CSE varie en fonction des accords locaux conclus, au nom de l'efficacité.

Le même principe prévaut chez PSA, où 55 000 salariés sont concernés par un accord, finalisé en avril, pour une mise en œuvre progressive sur douze mois, avec l'élection d'un CSE dans vingt sites, et, in fine, d'un CSE central. « C'est un bon compromis, estime le délégué syndical central CFE-CGC, Anh-Quan Nguyen. Si l'on avait appliqué stricto sensu les ordonnances, on aurait perdu 48 % de mandats et 30 % des heures de délégation. Avec l'accord, on n'en perd respectivement que 20 % et 10 %. »

L'accord prévoit aussi une commission hygiène et sécurité, y compris dans les établissements de moins de 300 salariés, alors que les ordonnances ne la rendaient obligatoire qu'au-delà de ce seuil. Quant à la fréquence des réunions des CSE, elle est maintenue à onze par an, alors qu'elle aurait pu être réduite à six.

Révéléateur du climat social

Chez l'opérateur Bouygues Telecom (5 000 salariés concernés), le directeur des relations sociales, Jean-Pierre Poisson, indique « avoir eu la volonté de respecter l'esprit des ordonnances Macron, mais en les adaptant afin de préserver nos bonnes pratiques en matière de dialogue social ». La baisse du nombre d'élus est certes de 42 % sur l'ensemble des sept sites couverts par un CSE, mais le rythme des réunions est maintenu à douze par an et une commission santé, sécurité et conditions de travail se tiendra dans les établissements de moins de 300 salariés où siégeront, aux côtés des représentants légaux, des membres non élus pouvant être des anciens des CHSCT. « Les syndicats ont besoin d'avoir ces experts métier qui étaient très investis dans leur mandat sans avoir forcément une étiquette syndicale », justifie M. Poisson.

Enfin, l'accord a créé une commission diversités et compétences, non prévue par les ordonnances. En revanche, Bouygues Telecom n'aura pas de représentants de proximité. L'accord stipule que, pour ne pas encombrer les CSE, les réclamations individuelles seront localement traitées avec les managers.

A la MAIF (5 500 salariés), un accord largement majoritaire, signé fin avril, réduit aussi fortement le nombre de mandats de 518 à 218, mais les élus disposent de davantage d'heures de délégation et une commission « numérique », non prévue par les ordonnances, a été créée.

La mise en place du CSE sert ainsi de révélateur du climat social propre à chaque entreprise. Là où les relations sont fondées sur la méfiance, les accords CSE semblent défensifs. A l'inverse, là où le dialogue social est davantage ancré, les accords créent de nouveaux droits, notamment en matière d'expertise.

Par Jean-Christophe Chanut

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 31/05/2018

13 Voiture électrique : la France loin derrière



France Stratégie a dressé un panorama mondial des politiques en faveur du secteur. La France est à la traîne.

Comment favoriser la croissance des véhicules propres en France et tenir les engagements du plan climat, qui passe par la fin des ventes de voitures thermiques dès 2040? France Stratégie vient de réaliser un tour d'horizon des «politiques publiques de développement des véhicules à très faibles émissions». Force est de constater que l'Hexagone ne fait pas partie des pays précurseurs. La France abrite seulement 5 % du parc mondial de véhicules électriques, la Chine 38 %, les États-Unis 23 %.

Les véhicules électriques dépassent les 10 % des ventes de voitures neuves dans trois zones du monde: en Norvège, dans les villes chinoises de Pékin, Shanghai et Shenzhen et dans une quinzaine de villes de Californie.

En France et en Allemagne, la proportion actuelle est de moins de 3 %. Dans ces trois cas, des politiques publiques volontaristes ont été mises en œuvre. L'objet de l'étude de France Stratégie est justement d'étudier les dispositifs dont la France, et plus globalement l'Europe, pourrait s'inspirer pour accélérer le déploiement des véhicules électriques.

[En Norvège, par exemple, le gouvernement a mis en place des incitations financières directes](#) (exemption de taxe à l'importation et de TVA) et indirectes (gratuité des péages, possibilité d'emprunter les voies réservées aux bus...). En Californie, l'État a imposé aux constructeurs la vente d'un quota de véhicules électriques de plus en plus élevé au fil des années. Les voies dédiées au covoiturage leur ont aussi été ouvertes. En Chine, des subventions à l'achat de véhicules électriques chinois sont offertes, complétées par des aides régionales ou locales. Dans le monde, un véhicule électrique sur deux se vend en Chine.

Bornes de recharge

L'étude suggère que certaines de ces mesures soient évaluées et éventuellement appliquées en Europe et en France. Il s'agit des quotas imposés aux constructeurs, du maintien des aides financières à l'achat de véhicules électriques tant que leur coût reste supérieur à celui de véhicules thermiques. Les incitations indirectes pourraient être accentuées en France. Autre condition du déploiement des véhicules électriques, l'installation des bornes de recharge. À terme, la mise à disposition de ces bornes représente un véritable défi. La France ne compte que 150.000 véhicules hybrides et électriques

rechargeables mais leur nombre devrait passer à 4,5 millions dans les quinze ans à venir, soit une multiplication par trente du parc actuel. L'exemple de la Norvège montre qu'il est nécessaire de prendre très en amont le plan de renforcement des réseaux de distribution et de transport d'électricité.

Autre enjeu de taille, l'industrie française sera-t-elle capable de relever l'opportunité que va représenter le véhicule électrique lors des prochaines décennies? En 2030, le parc automobile mondial devrait atteindre des dizaines de millions de véhicules et un marché de plusieurs dizaines de milliards de dollars par an. Pour éviter que la Chine ne s'empare de cette industrie, des mesures de politiques industrielles devront être prises, alerte l'étude: un effort conséquent en matière de recherche et développement dans le domaine des batteries, des nouveaux matériaux, du numérique et du recyclage doit être mené à l'échelle européenne.

[Valérie Collet](#)

LE MONDE – 31/05/2018

14 La dette abyssale d'Autolib' menace la Mairie de Paris



L'industriel Vincent Bolloré réclame 40 millions d'euros par an jusqu'en 2023 à Paris et aux communes concernées par le service d'autopartage, pour éponger le déficit.

C'est un potentiel désastre financier dont Anne Hidalgo se serait bien passée. Et dont elle cherche à sortir, en vain, depuis des mois. Alors qu'elle est confrontée au [fiasco de l'installation des nouveaux Vélib'](#), la maire de Paris a, sur son bureau, un autre dossier plus confidentiel mais non moins empoisonné : le [déficit d'Autolib'](#). La flotte de voitures grises électriques en libre-service qui sillonnent Paris depuis 2011, ainsi que 97 communes d'Ile-de-France, seraient, aux dires de son propriétaire, le groupe Bolloré, source d'un trou financier considérable. L'industriel breton refuse de combler le gouffre seul, mais, jusqu'ici, les négociations avec M^{me} Hidalgo et son cabinet ont tourné court.

Vendredi 25 mai, une lettre signée de la direction du groupe industriel a mis, de nouveau, les services juridiques et financiers de la Ville de Paris sur les dents : le groupe Bolloré réclame aux 98 communes une somme de quelque 40 millions d'euros par an jusqu'au terme de la délégation de service public, en 2023. Le même jour, la missive du groupe Bolloré est parvenue au syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole (SAVM), chargé du suivi de la délégation de service public confiée à Bolloré. Il devait réunir son comité syndical, qui compte une centaine d'élus, jeudi 31 mai. Certains commencent à s'agacer de ne pas avoir accès aux coulisses des tractations entre la Mairie de Paris et Bolloré. La présidente du syndicat, Catherine Baratti-Elbaz, maire (PS) du 12^e arrondissement, risque de devoir se contenter de les rassurer faute de décision à ce stade.

Pourtant, le SAVM dispose, depuis plusieurs mois, de chiffres catastrophistes. Selon les informations du *Monde*, le plan d'affaires le plus récent établi par Bolloré, qui date de 2017, établit que le déficit cumulé en 2023 atteindrait 293,6 millions d'euros.

Contrat redoutable pour les collectivités

Or, le contrat négocié en 2011 entre Bertrand Delanoë et Vincent Bolloré se révèle redoutable pour les collectivités. Il impose à l'industriel de ne prendre en charge les pertes que jusqu'à 60 millions d'euros. Au-delà, les communes sont tenues de lui régler le reste de l'ardoise.

M. Bolloré fait donc planer une épée de Damoclès financière au-dessus du budget des communes : la menace d'une facture virtuelle de quelque 240 millions à honorer d'ici cinq ans. Chaque commune est tenue de contribuer au prorata du nombre de stations Autolib' sur son territoire. Du coup, Paris, qui en compte la moitié, serait le plus gros contributeur. Issy-les-Moulineaux, Nanterre, Rueil-Malmaison, dans les Hauts-de-Seine, très équipées en bornes Autolib', pourraient aussi devoir verser un plus gros écot que d'autres.

Comment expliquer que le système, vanté comme un coup de maître politique de Bertrand Delanoë, ait mené à un tel gouffre ? A la fin de 2011, quand les Bluecar de Bolloré débarquent, elles sont réputées ne pas coûter d'argent public, hormis 60 000 euros de subventions pour l'installation de chaque station. M. Bolloré dit « banco ». L'industriel voit dans ce marché l'occasion de montrer la fiabilité des batteries électriques fabriquées dans ses usines. Dans l'euphorie des débuts de cette première mondiale, il table sur un bénéfice de 54 millions d'euros au terme de sa délégation, en 2023.

De fait, Autolib' a tous les atouts d'une réussite technologique et d'un succès commercial. Le nombre d'abonnés augmente régulièrement : ils étaient 153 542 en avril 2018, contre 139 262 un an avant. Mais le service s'est rapidement transformé en échec économique. Sa rentabilité est fonction du nombre de locations et de leur durée. Or elles n'ont jamais atteint le niveau suffisant pour couvrir les charges. Pis, leur nombre décroît depuis quelques années. En 2016, il y avait 15 745 locations en moyenne chaque jour, contre 13 251 en 2017. Soit une baisse de 16 %.

Mauvaise rotation des voitures

Le système pâtit de la mauvaise rotation des voitures entre Paris et les communes voisines. Utilisées par les banlieusards pour rentrer chez eux le soir ou pour circuler en petite couronne, elles sont à certaines heures trop souvent absentes des bornes de la capitale quand les Parisiens en ont besoin. Plus grave, Autolib' est victime de la concurrence des VTC, du [développement du covoiturage et de l'autopartage](#), voire des [scooters électriques à Paris](#).

Les élus et le groupe Bolloré discutent depuis longtemps des solutions pour relancer les locations. Sans réussir à se mettre d'accord. Pour arrêter l'hémorragie financière, le groupe plaide pour la fermeture de 200 stations qu'il estime non rentables parce que peu fréquentées, principalement en banlieue, dans les quartiers populaires de Paris et dans des parkings souterrains. Le SAVM estime que l'économie engendrée par cette mesure serait faible. Les élus municipaux de la petite couronne y sont très réticents.

Pour contrer les offres de transport concurrentes, Bolloré a demandé que les Bluecar puissent circuler dans les couloirs de bus et lors de la journée sans voiture à Paris. Fin de non-recevoir de la Mairie de Paris.

A l'inverse, le SAVM reproche au groupe Bolloré le mauvais entretien des véhicules. Leur dégradation se révèle parfois dissuasive pour les utilisateurs. Le concessionnaire explique qu'il n'investira pas davantage tant que les communes ne mettront pas la main à la poche pour l'aider à combler le déficit. « *Depuis le début, nous sommes dans l'incompréhension avec Bolloré* », déplore un élu qui siège au SAVM : « *Le syndicat voit Autolib' comme un service public. Bolloré a une vision d'industriel avec des réflexes purement comptables.* »

Le SAVM accuse Bolloré de gonfler le déficit

Ce dialogue de sourds a fini par engendrer un bras de fer financier. A la fin de 2016, le groupe avait déjà tiré la sonnette d'alarme. Il établissait alors que le déficit en 2023 serait de 179 millions d'euros. A l'époque, il demande aux collectivités de prendre en charge une partie de la dette déjà accumulée. Plutôt que de valider ces chiffres, ce qui l'aurait obligé à provisionner des dépenses, le SAVM accuse

Bolloré de gonfler le déficit en imputant à Paris et à ses voisines des dépenses qui n'incombent pas seulement à Autolib'.

Ainsi, le logiciel informatique d'autopartage, qui devait coûter 15 millions d'euros au départ, est facturé 60 millions par Bolloré. Or le groupe l'utilise ailleurs qu'en France. En janvier 2017, le SAVM confie à Ernst & Young un audit « *qui permettra de confirmer ou d'infirmer* » les « *chiffres prévisionnels* » de Bolloré. Remis au printemps 2017, il n'a pas été rendu public.

Suivant la procédure prévue par le contrat en cas de litige, un « comité de conciliation » entre le syndicat et le délégataire s'est constitué. Dans son rapport confidentiel remis au début de 2018, le comité propose, en s'appuyant sur l'audit, que les collectivités versent près de 90 millions d'euros à Bolloré. Mais ce compromis est rejeté par tous les protagonistes.

Au terme de difficiles arbitrages, la Mairie de Paris, par l'intermédiaire du SAVM, propose de verser, selon nos informations, 40 millions d'euros avant la fin de la concession. Par souci d'éviter une bronca des communes, la capitale laisse entendre qu'elle serait prête à prendre seule à sa charge ce montant, alors que les statuts du syndicat ne l'y obligent pas. En revanche, ce montant sera pour solde de tout compte. La Ville propose aussi son aide pour une campagne de marketing d'Autolib'. Mais la direction du groupe Bolloré rejette la proposition et réclame près de 150 millions d'euros.

Chaque année, le SAVM a la faculté de contester les résultats que lui présente la société Autolib'. Rien n'empêcherait que le conflit financier dure jusqu'en 2023. Mais la lettre de la direction de Bolloré, adressée le 25 mai, accentue la pression sur la maire de Paris. L'industriel ne se contente plus de demander une compensation pour les dettes passées. Dans sa lettre, il estime que la concession présente « *un défaut d'intérêt économique* », compte tenu des pertes encore à venir. Ce qui lui donne le droit de demander des compensations aux collectivités correspondant au montant des dettes futures. En cas de refus, indique le contrat, « *les parties conviennent que la concession sera résiliée* ».

Négociations en cours

Au cabinet de la maire de Paris, on assure que les négociations sont en cours et qu'« *une solution devrait être trouvée dans les prochaines semaines* ». De son côté, Bolloré affirme ne pas avoir perdu tout espoir que les négociations aboutissent. Les deux parties savent que plus le temps passe, plus le déficit se creuse.

Ces dernières semaines, le SAVM n'écartait pas la possibilité d'une résiliation anticipée de la concession. En cas de désaccord persistant, la mairie de Paris et le groupe privé ont une échappatoire : saisir le tribunal administratif pour qu'il tranche le conflit et établisse le montant des pertes et de la compensation. M^{me} Hidalgo ne semble pas vouloir opter pour ce scénario. Du côté de Bolloré, en revanche, l'hypothèse d'un contentieux judiciaire n'est pas écartée.

Pour la maire de Paris, cet épilogue judiciaire aurait pourtant un atout : il la dispenserait de devoir provisionner dans le prochain budget de la capitale un « chèque » pour Bolloré. M^{me} Hidalgo sait qu'une partie de sa majorité et de son opposition pourrait lui faire le reproche de demander aux contribuables parisiens de renflouer les caisses de l'industriel breton. Alors que les municipales de 2020 approchent, la maire de Paris a bien en tête que le guêpier est autant financier que politique.

Par [Béatrice Jérôme](#)

LE PARISIEN – 31/05/2018

15 Amiens : le nouveau programme des Whirlpool



François Gorlia, délégué syndical CGT, devant Whirlpool, qui change de main et devient WN, une entreprise détenue par l'entrepreneur régional Nicolas Decayeux.

L'usine de fabrication de sèche-linge à Amiens ferme définitivement ses portes ce jeudi soir. Dans la foulée, dès vendredi matin, une nouvelle entreprise s'installe, reprenant une partie des salariés.

Vendredi matin, comme une centaine d'autres salariés, Patrice Sinoquet, représentant CFDT, 54 ans dont vingt-cinq passés chez Whirlpool à Amiens, ne franchira pas la grille de son usine pour aller travailler. Ce jour-là, elle ne fabriquera plus de lave-linge. Comme prévu, la firme aura définitivement délocalisé son activité en Pologne.

Mais 177 anciens employés Whirlpool sur 278, dont l'épouse de Patrice, Evelyne, continueront de travailler sur le site. Car dans la foulée, l'usine, [qui était devenue un enjeu politique entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen](#) pendant la campagne présidentielle, change de main. Dirigée par l'industriel Nicolas Decayeux, elle sera dénommée WN (*NDLR : W pour Whirlpool et N pour Nicolas*).

Celui qui est aussi le président du Medef Somme porterait divers projets innovants pour le site de 55 000 m² : assemblage de voitures et scooters électriques, fabrication de bornes et de recharges électriques et même armoires connectées réfrigérées pour y déposer des courses de clients. Une partie du site sera louée à d'autres entreprises

Quel avenir pour les intérimaires ?

Tout comme François Gorlia, délégué syndical CGT, 51 ans, qui est aussi salarié depuis vingt-cinq ans, Patrice Sinoquet va intégrer la commission de suivi pour aider la centaine de salariés restés sur le carreau. Une trentaine envisage de prendre leur préretraite ou leur retraite mais il reste les autres : « J'irai jusqu'au bout. Il faut éviter la casse sociale comme chez Goodyear », confie François Gorlia, qui ne sait pas encore s'il rejoindra ensuite l'aventure WN.

Patrice Sinoquet semble déjà prêt d'ici une trentaine de mois à retrouver la nouvelle entité : « Ma femme a eu de la chance de signer un CDI », confie-t-il. En revanche, les 200 intérimaires ne devront compter que sur eux-mêmes.

Whirlpool est présent à Amiens depuis 1989. Ces dernières semaines semblent avoir été éprouvantes pour les employés, comptant presque tous vingt ans d'ancienneté. Jusqu'à la dernière minute, le groupe a fait tourner le site d'Amiens à plein. Il n'a même jamais autant produit, restant en activité la nuit pour fabriquer 10 000 sèche-linge en plus avant la fermeture.

En guise de récompense, les salariés ont touché une prime de 200 euros. Une goutte d'eau : « Ils nous auront écrémés jusqu'au bout. Les gens ont hâte de tourner la page. Financièrement et humainement, nous avons confiance en Nicolas Decayeux, qui a déjà fait venir des machines à commandes numériques. L'électrique, c'est l'avenir ! », prévoit Patrice Sinoquet.

Certains salariés ont craqué

Certains ont craqué : « Ils sont en arrêt maladie ou ont anticipé leurs vacances. Beaucoup comptent les jours pour que ça s'arrête. Whirlpool leur a fait trop de mal, confie François Gorlia. [Nicolas Decayeux](#) a l'air honnête et il est Picard. »

Jusqu'à la fin, la multinationale, qui annoncé la fermeture du site en janvier 2017 ne leur aura rien épargné. Une à une, les trois lignes de production ont été démontées, pour rejoindre le site de Lodz, en Pologne. Là-bas, des salariés feront le même travail qu'eux. Mais ils seront payés quatre fois moins pour 160 heures de travail mensuel. Ce démantèlement en leur présence, leur fait de la peine. Des larmes coulent. D'autres marchent en groupe, hébétés.

Les deux [syndicalistes rêvent un jour de voir WN dépasser le millier d'emplois](#) comme au temps de la splendeur de Whirlpool. En attendant, les salariés vont débiter leur nouvelle vie par quelques semaines de formation.

Isabelle Boidanghein

::: SOCIÉTÉ

L'OPINION – 31/05/2018

16 Santé, Ehpad: Agnès Buzyn passe enfin du diagnostic au traitement



La ministre de la Santé détaille, dans une interview à *l'Opinion*, ses mesures pour la dépendance. Elle précise aussi sa position sur le malaise de hôpital, la place de la médecine libérale ou les remboursements de médicaments

La ministre des Solidarités et de la Santé a dévoilé mercredi soir ses mesures en faveur des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Au-delà des rallonges financières pour répondre à la « crise » que les Ehpad ont traversée l'an dernier – elle assume elle-même le terme –, Agnès Buzyn explique à *l'Opinion* vouloir « en finir avec la ségrégation par l'âge, dépasser la vision actuelle où l'on présente le vieillissement comme une maladie et réfléchir à la manière de faire en sorte que les personnes vivent normalement le plus longtemps possible au milieu de la société. »

Agnès Buzyn, la ministre des Solidarités et de la Santé, reprend la main. Cette scientifique, professeure de médecine, nommée il y a tout juste un an, au poste qu'occupait autrefois son ex-belle-mère Simone Veil, est partie sur la même ligne de départ que d'autres ministres, tels que Muriel Pénicaud au Travail ou Jean-Michel Blanquer à l'Éducation, eux aussi issus de la société civile. Mais au terme d'une année au gouvernement, Agnès Buzyn affiche un déficit de notoriété par rapport à eux : selon une enquête Odoxa-Dentsu d'avril 2018, 49 % des personnes interrogées ne connaissent pas ou peu la ministre de la Santé, contre 41 % pour ses deux collègues.

« Les priorités de l'exécutif ont été données à l'emploi et à l'éducation, la santé est apparue en marge des grandes réformes conduites par le gouvernement au cours de cette première année d'exercice »,

observe Angèle Malatre-Lansac, directrice déléguée à la santé à l'Institut Montaigne. « Les sujets santé ont été masqués par les sujets économiques ou sociaux, mais ils sont majeurs », complète Nicolas Revel, directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie.

De fait, Agnès Buzyn n'est pas restée les bras croisés depuis son entrée en fonction. Elle a pris des positions [courageuses en termes de prévention](#), sur des sujets sensibles dans l'opinion : en tant que scientifique, elle assume et revendique la hausse du prix du paquet de cigarettes à 10 euros d'ici 2020 et [l'extension de l'obligation vaccinale pour les enfants](#) en bas âge, deux mesures inscrites dès septembre 2017 dans le budget de la Sécurité sociale. Elle a aussi mis fin à l'attentisme sans fin sur la télémédecine, pour faire entrer ce nouveau mode de consultation dans la médecine d'aujourd'hui : en fin d'année, toutes les téléconsultations pourront être remboursées par la Sécu.

Impatiences. Pour le reste cependant, son action a pu donner l'impression d'un certain flou. « Depuis que le gouvernement est en place, Agnès Buzyn a déjà promis trois plans, qui parfois s'entrechoquent : celui pour l'accès aux soins, en octobre, la stratégie nationale de santé, en décembre, et enfin la transformation du système de santé. Il s'agit d'une stratégie de communication plus que d'actions », regrette Philippe Juvin, député européen LR, également professeur de médecine et chef de service des urgences de l'hôpital européen Georges Pompidou.

D'autant qu'à ce stade, ces annonces ont conduit à la multiplication des concertations, des consultations ou des calendriers en tout genre, mais encore à peu de décisions opérationnelles, laissant les professionnels de santé qui réclamaient de l'action sur leur faim. Tous ont en effet exprimé leur impatience dans nos colonnes, qu'il s'agisse de [Frédéric Valletoux, président de la Fédération hospitalière de France](#) (FHF), de [Lamine Gharbi, son homologue de la Fédération de l'hospitalisation privée](#) (FHP) ou encore de [Patrick Bouet, le président du conseil national de l'Ordre des médecins](#).

Reste à charge. Mais la séquence qui s'ouvre devrait enfin apporter du concret. Agnès Buzyn commence à dévoiler des réformes plus structurelles. Mercredi, [plan pour le grand âge et la dépendance](#), avec deux volets : un soutien financier immédiat pour les Ehpad, les maisons de retraite médicalisées (des infirmières de nuit ou de la télémédecine dans tous les établissements) et une réflexion à plus long terme sur l'accompagnement des personnes âgées qui perdent leur autonomie. En juin, les modalités pratiques de [la réforme sur le reste à charge zéro](#) en sur les lunettes, les prothèses dentaires et auditives, l'une des promesses fortes du candidat Macron.

Surtout, les premières mesures concernant [la transformation du système de santé](#), qui touche à la fois l'hôpital et la médecine de ville, seront mises sur la table courant juin par le Président. « La ministre a fait un diagnostic extrêmement pertinent de la situation du système de santé, qu'elle juge à bout de souffle. Mais du coup, les attentes de professionnels de santé sont extrêmement fortes et nous espérons que ses propositions seront à la hauteur des enjeux », conclut Frédéric Valletoux (FHF).

Puis en juillet viendra le plan de lutte contre la pauvreté programmé par Matignon. Agnès Buzyn, qui tient autant à son titre de ministre des Solidarités qu'à celui de ministre de la Santé, sera à nouveau en première ligne. A coup sûr, les Français vont apprendre à mieux connaître cette femme de conviction.

Agnès Buzyn: «Mon plan pour les Ehpad et le système de santé» INTERVIEW //
<https://www.lopinion.fr/edition/economie/agnes-buzyn-mon-plan-ehpad-systeme-sante-151649>

[Mireille Weinberg](#)

::: SOCIAL

LE PARISIEN – 31/05/2018

17 Retraites : comment le gouvernement veut construire un système par

points



Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, nous annonce que cette réforme « se fera à enveloppe constante ; elle maintiendra et consolidera les solidarités ».

Depuis qu'il a été nommé haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye ne s'était jamais exprimé. Il donne ce jeudi le coup d'envoi d'une vaste consultation auprès des Français.

C'est le prochain grand bouleversement qui attend les Français. Après [les ordonnances Travail](#), la loi sur la formation, l'apprentissage et [l'assurance chômage](#), place à l'acte 3 du projet de société voulu par Emmanuel Macron : la retraite par points. « Nous créerons un système universel des retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé », avait [promis le candidat d'En Marche](#) sur son site de campagne. Une promesse et un engagement : « Nous ne toucherons pas à l'âge de la retraite, ni au niveau des pensions ».

Salariés, fonctionnaires, agents des 42 régimes spéciaux... Tout le monde sera logé à la même enseigne. Ce vaste big bang doit permettre au citoyen d'avoir un compte individuel de droits à la retraite - selon des règles identiques pour tous - acquis via un système de points (un peu sur le modèle des caisses de retraite complémentaires) accumulés tout au long de sa vie.

« Ma crainte, ce n'est pas le risque des manifestations, c'est que le système ne soit pas juste »

Pour l'heure, c'est Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire à la réforme des retraites, qui pilote le chantier des discussions prévues jusqu'à la fin de l'année. C'est l'homme clé de cette réforme à hauts risques.

« Ma crainte, ce n'est pas le risque des manifestations, c'est que le système ne soit pas juste, pas simple et pas équilibré financièrement », nous confie-t-il dans son bureau niché dans un des étages du ministère de la Santé et des Affaires sociales où trône une lithographie de l'un de ses mentors, Philippe Seguin. Ancien président du CESE (Conseil économique et social), mais aussi ex-médiateur de la République, il a également à ses galons la réforme Fillon de 2003.

« C'était lui le grand horloger, une sorte de ministre du Travail bis de l'ombre, celui qui a fait passer la réforme auprès des syndicats », affirme un ancien conseiller social de la droite. Sa méthode est lestée de décennies d'habiletés et de rondeurs. « J'appelle ça du dialogue constructif basé sur l'intelligence collective », revendique Jean-Paul Delevoye.

« Faire tomber les inquiétudes et écouter les Français »

Son calendrier est éminemment chargé pour 2018. D'avril à la fin de l'année, il reçoit à tour de bras syndicats, patronat et parlementaires. A partir de ce jeudi, il lance un vaste dispositif de « participation citoyenne » pour prendre le pouls des Français, via une [plateforme sur Internet](#). « Tout l'intérêt de ces consultations est de faire tomber les inquiétudes et d'écouter ».

Après, viendra le temps des décisions et des annonces sur une réforme qui reste pour le moins très floue. Le gouvernement doit lever le voile début 2019, pour un projet de loi discuté à l'été 2019. Et une mise en œuvre différée à 2025, conformément à la promesse d'Emmanuel Macron.

En attendant, le haut-commissaire à la réforme des retraites revient sur la méthode, le système par points pour tous, les gagnants et les perdants de la future réforme, l'âge de la retraite et la capitalisation.



LA MÉTHODE

Vous lancez ce jeudi une participation citoyenne sur la future réforme des retraites. Pourquoi une telle démarche ?

JEAN-PAUL DELEVOYE. La réforme que nous préparons n'est pas une simple réforme. Toutes celles conduites depuis 30 ans avaient pour but de réduire un déficit colossal. Aujourd'hui, nous n'avons pas le couteau sous la gorge. La mise en place d'un système universel de retraite s'inscrit dans le projet de société souhaité par Emmanuel Macron : libérer le travail, protéger les salariés et renforcer la solidarité intergénérationnelle. Les jeunes ne croient plus dans le système des retraites, les retraités pensent que leur retraite va baisser et les futurs retraités s'interrogent sur les conditions dans lesquelles ils partiront. Cela concerne donc chacun d'entre nous. Notre méthode de dialogue basé sur l'intelligence collective consiste à permettre à chacun des acteurs de contribuer à la réflexion. Nous menons des discussions pendant toute l'année 2018. C'est dans ce cadre que s'inscrit la consultation avec les citoyens.

N'est-ce pas paradoxal de demander aux Français de se prononcer sur une réforme très complexe, alors même qu'ils n'en connaissent pas le contenu ?

Les citoyens ne croient plus aux discours politiques. Pour changer de comportement, ils ont besoin de s'approprier les enjeux et que les décideurs puissent les associer aux décisions. Du 31 mai au 25 octobre, une plateforme propose à chacun de réfléchir aux différents scénarios, aux enjeux de la mise en œuvre pratique du principe « un euro cotisé = même droits ». Ce sont des questions simples avec des réponses simples. Les internautes pourront voter, commenter et faire des propositions. Des ateliers en région, ouverts à tous, seront organisés entre juillet et octobre. En fin d'année, l'ensemble des contributions seront recueillies et je présenterai une synthèse aux décideurs politiques.

LE SYSTÈME PAR POINTS POUR TOUS

Quelles seront les caractéristiques du système par points, le pilier de la réforme ?

Dans un monde qui bouge à toute vitesse, il s'agit de bâtir un nouveau système le plus adaptable au parcours de chacun. Le système par points permettra de le rendre plus lisible, plus juste et adapté à la société de demain. Le revenu donnera un droit à points, vous aurez une portabilité des droits quel que soit le type d'employeur et le secteur. L'objectif est qu'à carrière identique, revenu identique, la retraite soit identique. Aujourd'hui, si vous avez un parcours dans la fonction publique ou dans le privé, vous n'avez pas la même retraite. Cela concourt à un sentiment d'inégalités profondes dans la société française. Si nous pouvons bâtir un régime dans lequel sont englobés tous les salariés du privé et du public, en faisant en sorte que chacun ne se sente pas lésé, cela renforcera une solidarité et la solidité du système.

Quand seront présentées les grandes lignes de la réforme ?

Nous avons d'abord un an de discussions. L'année 2018 est divisée en deux : au premier semestre nous bâtissons le « schéma cible » de ce nouveau régime universel. Autrement dit, est-ce que dans le même régime de base on met 98 % des actifs, soit tous les fonctionnaires, quasiment tous les salariés du privé et les indépendants. Avec une convergence des taux de rendement, des taux de cotisations employeurs et des taux de cotisations employés. Pour les fonctionnaires, on intègre les primes dans le calcul de la retraite. L'objectif est d'arriver à un schéma simple : qu'il s'agisse d'un fonctionnaire, d'un salarié du privé ou d'un indépendant, s'ils gagnent la même somme d'argent pendant 40 ans, l'un et l'autre auront la même retraite. Le système par points s'appuiera uniquement sur la durée totale de carrière avec des règles identiques pour tous.

Que vont devenir les 42 régimes spéciaux ?

Cette question sera abordée au deuxième semestre. On va regarder quelles sont les différences avec le régime universel, les convergences possibles et les spécificités qu'il est justifié de maintenir comme par exemple pour les militaires ou pour les régimes des indépendants. Tout le monde oublie que les régimes spéciaux ont déjà été réformés. Le pas qui reste à faire est abordable. Mon rôle sera de dire comment on justifie une différence, visant à donner des points supplémentaires à certains et pas à d'autres, et comment on accélère les convergences quand c'est possible.

LES GAGNANTS ET LES PERDANTS

Dans toute réforme, il y a des perdants et des gagnants...

On est en train de faire ces simulations qui seront traitées au second semestre. Il est parfaitement possible de mettre en place ce nouveau système en renforçant le niveau de solidarité, pour ceux qui éventuellement seraient perdants ou gagnants.

Le système par points est basé sur les revenus du travail. Y aura-t-il des compensations pour les chômeurs, les personnes handicapées, les mères qui s'arrêtent pour élever les enfants...

Il n'y aura pas de dérapage budgétaire. Cette réforme se fera à enveloppe constante ; elle maintiendra et consolidera les solidarités qui seront l'un des piliers du nouveau système : cela concerne les droits familiaux, la majoration pour enfants, les périodes d'invalidité, les séquences de chômage, les minima de pension et la pension de réversion. Cela représente aujourd'hui 20 % du volume des retraites, soit 60 milliards d'euros. Mais il faudra clarifier et déterminer la nature du financement. Par exemple, si l'on estime que la majoration pour enfants est une politique de caractère familial, doit-elle être financée par la solidarité des salariés ou par la solidarité nationale via l'impôt ? Voilà un des débats que nous devons avoir.

Et pour les précaires ?

Nous sommes en train d'en discuter. Avec l'évolution des métiers, nous voyons apparaître de plus en plus de métiers d'ubérisation avec de faibles rémunérations et sans droits. Comment faire en sorte d'accorder l'octroi de points, sachant qu'il n'y aura pas de points gratuits ? Tous ces sujets sont sur la table.

L'ÂGE DE LA RETRAITE

L'âge de départ à la retraite à 62 ans va-t-il disparaître ?

Dans un système à points, la notion de durée disparaît. C'est votre nombre de points qui vous permet un arbitrage personnel : j'ai assez de points, ma retraite me paraît suffisante, donc je pars. A l'inverse, je n'ai pas assez de points, je reste. Cela permet de respecter la liberté de choix. Mais nous pensons que si l'on supprime toute référence nous pouvons nous retrouver avec un certain nombre de personnes qui, comme en Suède, partiront plus tôt mais se retrouveront avec de toutes petites retraites. Nous avons besoin de garder un seuil en-dessous duquel ils ne peuvent pas partir pour éviter que cela pèse sur la solidarité nationale. L'âge actuel de 62 ans devrait être conservé.

Les chiffres clés



Montant mensuel brut moyen des pensions de droit direct		2015		
<i>(y compris majoration pour enfants)</i>		Femmes	Hommes	Ensemble
Pour tous les retraités		1 050 €	1 730 €	1 380 €
Pour les unipensionnés...				
... salariés du régime général		900 €	1 670 €	1 220 €
... fonctionnaires civils d'Etat		2 120 €	2 550 €	2 280 €
... militaires		1 340 €	1 760 €	1 730 €
... régimes spéciaux		1 680 €	2 260 €	2 120 €
... non salariés (commerçants, artisans, agriculteurs...)		500 €	1 000 €	730 €

Répartition des départs à la retraite selon l'âge au 31 décembre		2015				
	Moins de 60 ans	60 ans	61 ans	62 à 64 ans	65 ans	Plus de 65 ans
Cnav	1,2 %	19,9 %	20,9 %	31,3 %	17,9 %	8,8 %
Fonction publique	17,8 %	12,6 %	21,3 %	32,6 %	10,4 %	5,3 %
Militaires	98,6 %	0,2 %	1,1 %	0,1 %	0 %	0 %

SOURCE : DREES

LA CAPITALISATION

La réforme prévoit-elle une part de capitalisation, comme en Suède ?

Je suis allé en Suède, comme en Allemagne et en Italie. Ma conviction est qu'il faut construire un système qui correspond à l'ADN français, avec le maintien d'un système de répartition par cotisation couvrant un maximum d'actifs. Le système suédois est difficilement applicable en France. Là-bas, il y a une part importante de capitalisation avec 800 fonds de pension. Ce n'est pas du tout notre philosophie. Mais, dans notre futur régime universel, la question se pose pour les plus gros salaires qui excéderaient un certain plafond (au-dessus de 120 000 € de revenus, 160 000 € ou plus) qui doit encore être arbitré.

Plusieurs scénarios sont sur la table : faut-il alors un régime complémentaire obligatoire ? Ou une épargne individuelle, éventuellement en capitalisation ? Le débat est posé. Cela concernerait au plus 200 000 à 300 000 personnes. Ce sera traité au second semestre.

Propos recueillis par Catherine Gasté

INTERNATIONAL

LE MONDE – 31/05/2018

18 Bruxelles compte réduire le budget de la PAC 2021-2027 de 12 %



En raison du Brexit et du manque à gagner budgétaire qu'il entraînera, les dotations vont baisser. Et la Commission souhaite décentraliser la PAC, au risque de créer une concurrence entre Etats membres.

Les nuages s'accumulent sur la politique agricole commune (PAC). Entre restrictions budgétaires et réforme de sa mise en œuvre conduisant à un fort risque de « renationalisation » de la plus vieille politique de l'Union, les agriculteurs français ont des raisons de s'inquiéter.

Les restrictions budgétaires d'abord. La Commission européenne a annoncé la couleur dès le 2 mai. En raison du Brexit et du manque à gagner d'environ 10 milliards d'euros annuels dans le budget de l'Union européenne (UE) qu'il entraînera, la PAC, qui en constitue la plus grosse part (39 % du total pour la période 2014-2020), devrait être particulièrement touchée. D'autant plus que, par ailleurs, l'UE a besoin de dégager des fonds pour de nouvelles priorités : la défense, la migration, le numérique...

Selon le commissaire à l'agriculture, Phil Hogan, la PAC diminuera de 5 % sur la période post-Brexit (2021-2027), à 365 milliards d'euros (contre 408 sur 2014-2020). Et en son sein, la principale enveloppe, constituée des subventions (le premier pilier, dans le jargon, principalement les aides à l'hectare), passera en France à 50,03 milliards d'euros sur sept ans, en baisse de 3,9 %, comparé à l'enveloppe actuelle.

En réalité, la Commission ayant omis de raisonner en euros constants (de tenir compte de l'inflation), la baisse de la PAC est bien plus significative, autour de 12 % sur la période 2021-2027, selon une note interne à l'institution consultée par *Le Monde*.

Les subventions directes seraient, elles, affectées de 8 % sur la période 2021-2027 par rapport au niveau de 2020, pénalisant directement le revenu des agriculteurs. Quant au deuxième pilier de la PAC, correspondant à du cofinancement européen de projets ruraux (aide à l'installation, au bio...), il chute de 23 % en euros constants sur 2021-2027.

Au total, la France risque de perdre près de 5 milliards d'euros d'aide directe sur la période 2021-2027, selon les calculs de l'influent lobby bruxellois FarmEurope, sur une enveloppe totale de 55 milliards. Avec un impact direct sur les revenus des agriculteurs.

Ces derniers jours, l'eurodéputé socialiste Eric Andrieu s'est dit « scandalisé par le mépris et l'amateurisme avec lequel la Commission européenne traite l'avenir de millions d'agriculteurs en

Europe ! Il est effarant que la Commission se permette de donner des mauvais chiffres sur un sujet aussi sérieux ».

La Commission risque d'ouvrir un nouveau front dès vendredi 1^{er} juin, en rendant publique sa proposition législative de réforme de la PAC pour l'après-2020. Rien de visionnaire au programme : Bruxelles n'entend pas organiser la grande transition environnementale de l'agriculture européenne. Elle propose essentiellement un changement dans la mise en œuvre de la PAC, mais cela risque quand même de chambouler le quotidien des agriculteurs.

Sur le papier, les intentions du commissaire Hogan sont louables : pour une allocation plus juste des aides directes, il recommande de les rendre dégressives à partir de 60 000 euros versés par an et par exploitation. Et de plafonner les aides à 100 000 euros annuels. Surtout, le politique irlandais dit vouloir en finir avec des procédures bien trop lourdes. De l'avis quasi général, la précédente réforme de la PAC, en 2013, a échoué à simplifier la vie de la profession. Elle a certes introduit des objectifs de « verdissement », conditionnant une partie du versement des aides directes à des engagements environnementaux, mais les dossiers pour toucher les fonds sont très complexes à monter.

Plans stratégiques nationaux

« Les tentatives de “verdissement” de 2013 n'ont eu que très peu d'impacts positifs sur l'environnement et la biodiversité des systèmes agricoles », selon une toute récente étude du chercheur Jean-Christophe Bureau pour l'Institut Jacques Delors.

Bruxelles recommande de décentraliser au maximum les prises de décision. Au lieu que les critères de versement des fonds (premier et deuxième piliers) soient décidés par les fonctionnaires européens, ce serait aux pays d'établir des « plans stratégiques nationaux agricoles » à faire valider par la Commission. Cette dernière garderait quand même la main sur les objectifs généraux de la PAC. Une manière pour l'institution de se débarrasser d'une politique devenue particulièrement impopulaire ?

Peut-être. Déjà les experts s'inquiètent : dès lors que les conditions d'attribution des aides ne sont plus uniformisées pour l'ensemble de l'UE, de gros risques de divergences entre agricultures nationales risquent d'apparaître. Voire des concurrences déloyales, certains Etats mettant par exemple moins l'accent sur les exigences environnementales. La Commission réclame certes que chaque capitale réserve une partie des aides directes à des pratiques favorisant le climat et l'environnement, mais elle ne fixe aucun seuil minimal.

« L'agriculture est confrontée à des défis globaux qui ne peuvent être relevés qu'ensemble, à l'échelle européenne. Sinon, nous prenons le risque de transformer les marchés agricoles européens en un champ de bataille, ce qui ne serait bon ni pour nos agriculteurs ni pour l'environnement », souligne Luc Vernet, de FarmEurope.

Redoutant ces dérives, les eurodéputés ont adopté à une large majorité mercredi 30 mai un rapport sur l'avenir de l'alimentation rejetant toute « renationalisation » risquant de fausser la concurrence.

« Nous allons batailler contre »

Quelle attitude la France va-t-elle adopter sur ces sujets brûlants ? En tout début de mandat, le président Macron a donné l'impression de prendre le contre-pied de la position traditionnelle de la France consistant à défendre bec et ongles « sa » PAC (dont elle est le premier bénéficiaire dans l'Union), en appelant à une réforme.

Mais comment tourner le dos à une profession déjà mal en point, affaiblie par les crises successives (lait, élevage), aux prises avec la volatilité des marchés mondiaux, sans risquer de conforter l'image qui lui colle déjà au costume de « président des villes » ?

Du coup, le gouvernement est monté au créneau dès que la Commission est sortie du bois, début mai. Une proposition qui entraînerait une baisse « *drastique, massive et aveugle* » des subventions agricoles

européennes est « *inenviable* », a déclaré le ministre de l'agriculture, Stéphane Travert, qui tente depuis de constituer une alliance avec d'autres pays européens pour contrer cette réforme. « *Nous allons batailler contre* », avait ajouté le premier ministre, Edouard Philippe.

Emmanuel Macron va-t-il réussir à mener de front la défense des intérêts des agriculteurs tout en continuant à prôner de nouvelles politiques communes ? Il n'y a qu'une solution pour résoudre cette équation politique et financière compliquée : mettre davantage d'argent français au pot commun bruxellois...

Par [Cécile Ducourtieux](#)

LE FIGARO – 31/05/2018

19 Guerre commerciale : Emmanuel Macron met en garde les États-Unis



VIDÉO - Le chef de l'État tire le signal d'alarme face aux risques d'une guerre commerciale. Il propose de réformer en profondeur les règles de l'Organisation mondiale du commerce.

Une situation schizophrénique. À la veille de l'expiration de l'ultimatum américain sur les importations d'acier et d'aluminium, qui pourrait déboucher sur une escalade de représailles commerciales sans précédent entre l'Europe et les États-Unis, l'OCDE, organisation chantre du libre-échange et du multilatéralisme, tenait sa grand-messe annuelle. Un millésime avec un relief particulier. D'abord en raison de ce contexte de veillée d'armes protectionniste. Ensuite parce que, profitant de la présidence française de cette réunion ministérielle, Emmanuel Macron s'est rendu au siège parisien de l'organisation internationale, pour adresser un message à la communauté internationale. [Le chef de l'État a plaidé pour un «multilatéralisme fort, meilleur» et «refondé».](#)

Une réponse aux tensions commerciales créées par Donald Trump depuis le mois de mars. Le président américain qui ne cache pas son obsession pour le déficit commercial américain ni son aversion pour les organisations multilatérales comme l'OMC (Organisation mondiale du commerce) [a menacé tous les fournisseurs étrangers d'acier et d'aluminium des États-Unis de droits de douane, de 25 % et 10 % respectivement.](#) Washington vient aussi de lancer une enquête sur les importations de voitures qui pourrait aussi déboucher sur des tarifs douaniers.

[L'Amérique de Trump, qui privilégie les rapports de force bilatéraux, a parallèlement engagé un bras de fer avec la Chine](#), la menaçant de taxer des produits exportés portant sur une valeur de 50 milliards de dollars. Les deux puissances se sont engagées dans un grand marchandage. Pékin a ainsi annoncé mercredi une baisse des droits de douane sur une série de biens de consommation sans que le lien avec les discussions en cours avec Washington soit clairement établi. Ces derniers jours, la Maison-Blanche continuait cependant à se montrer menaçante envers la Chine.

«L'escalade des tensions commerciales» pèse sur la confiance, a alerté Angel Gurría, le secrétaire général de l'OCDE. Lors de la présentation de son nouveau panorama de la croissance mondiale, le chef économiste de l'organisation internationale, Alvaro Pereira, a insisté sur ce risque majeur qui «pourrait frapper significativement l'expansion économique». Expliquant au contraire que «l'abaissement

des barrières sur les biens et les services dope la productivité et les revenus. Tout le monde en bénéficie».

«Les menaces de guerre commerciale ne régleront rien», a renchéri Emmanuel Macron. Le président a dramatisé les enjeux en évoquant le repli nationaliste des années 1930 comme un «miroir» inquiétant de notre époque. Pour autant, il reconnaît que l'OMC n'est pas à la hauteur pour lutter contre les «nouvelles fractures» de la mondialisation, en particulier les inégalités croissantes. C'est pourquoi Emmanuel Macron a proposé d'ouvrir une négociation entre l'Union européenne, les États-Unis, la Chine et le Japon sur une vaste réforme de l'OMC. «Nous devons aboutir rapidement à un diagnostic convergent», a-t-il proposé, en visant une feuille de route dès le sommet du G20 à Buenos Aires, le 30 novembre prochain.

Pendant que le chef de l'État exposait sa vision planétaire de long terme, le compte à rebours s'égrenait. À quelques heures du couperet américain, qui doit tomber ce vendredi 31 mai, les dernières déclarations ne signalent pas de détente. [Wilbur Ross, le ministre américain du Commerce, dans une interview au Figaro, rejette la responsabilité du dialogue de sourds aux Européens](http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/05/30/20002-20180530ARTFIG00323-guerre-commerciale-emmanuel-macron-met-en-garde-les-etats-unis.php). De son côté, l'UE tente d'afficher un front uni, malgré les réticences de l'Allemagne, la plus exposée aux repréailles commerciales. Parlant d'une même voix, réaffirmée au sommet de Sofia, les Vingt-Huit se disent prêts à négocier. Mais à la seule et unique condition d'obtenir des États-Unis une exemption définitive sur l'aluminium et l'acier.

«Nous n'avons pas à être frappés par des mesures agressives», a répété Bruno Le Maire mercredi depuis le château de la Muette, au côté de son homologue allemand Peter Altmaier. «La réponse européenne sera unie et sera ferme», ont-ils entonné en chœur. Bruxelles est prête à dégainer des hausses de tarifs ciblées sur des produits américains, équivalentes au préjudice subi. Signe supplémentaire des divergences transatlantiques, les États-Unis ont bloqué mercredi la diffusion du communiqué final de la réunion annuelle de l'OCDE. Comme l'an dernier, l'Administration Trump ne souhaite pas condamner le protectionnisme ni rappeler les enjeux du changement climatique.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/05/30/20002-20180530ARTFIG00323-guerre-commerciale-emmanuel-macron-met-en-garde-les-etats-unis.php>

L'Allemagne, première cible d'une hausse des droits de douane américains //

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/05/30/20002-20180530ARTFIG00330-l-allemande-premiere-cible-d-une-hausse-des-droits-de-douane-americains.php>

Donald Trump s'apprête à sanctionner l'acier et l'aluminium de l'UE //

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/05/31/20002-20180531ARTFIG00016-donald-trump-s-apprete-a-sanctionner-l-acier-et-l-aluminium-de-l-ue.php>

[Anne Cheyvialle](#) et [Fabrice Nodé-Langlois](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

"JO 2024 : Réussir le pari olympique"

CONFÉRENCE-DÉBAT ORGANISÉE À L'OCCASION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MEDEF ILE-DE-FRANCE



28.06.2018

